

Chers Amis

Vous ne pouvez plus dire maintenant que vous n'avez pas entendu parler du RGPD, *Règlement Général pour la Protection des Données*, sur lequel nous avons déjà attiré votre attention récemment.

Soucieux de se mettre en conformité avec ce règlement européen le CRJ a demandé à Stéphane Dargaud, rotarien au club de Lyon Ouest, spécialiste du sujet de bien vouloir remplir la fonction de DPO, *Data Protection Officer*, ou DPD, *Délégué à la Protection des Données*.

Son expérience mise à la disposition de tous sera précieuse et un audit du « site » du CRJ et des procédures pour examiner comment répondre aux contraintes légitimes du RGPD en matière de contrôles des accès aux données, de leur sécurisation, de leur utilisation, de leur stockage et archivage est programmé pour les prochains jours. Les adaptations adéquates du « site » du CRJ seront ensuite mise en œuvre progressivement.

Dans le cadre des fonctions administratives et de préparation aux échanges de jeunes des données sensibles concernant les jeunes sont enregistrées dans la base de données du CRJ et manipulées par des membres des équipes de districts. Ces données ne peuvent être enregistrées et utilisées qu'après accord express de l'individu ou de ses parents s'il est mineur.

Un document vous permettant de demander cette autorisation afin de pouvoir constituer le dossier est en cours de préparation et vous sera communiqué dans les prochains jours.

*Nota : Le fait que vous ayez obtenu cet accord vous sera demandé par le Rotary International sur chacun de ses documents (cf. dernier document Early return reçu dans la lettre d'information).*

Il est évident que ces données ne doivent être accessibles qu'à un petit nombre de personnes sélectionnées afin d'en maintenir la confidentialité.

Aussi, l'une des premières mesures concernent les droits d'accès aux données attribués aux membres de vos équipes. Nous vous demandons, si vous ne l'avez déjà fait, de nous fournir la liste de tous les membres de votre équipe, sans

exception, auxquels vous donnez accès aux données enregistrées dans la base de données du CRJ et pour quelles raisons.

**Les droits d'accès non actualisés et validés par vos soins**, (cf. tableau Excel ci-joint pour recenser les personnes agréées par vos soins dans votre district et à signer) **seront supprimés le 10 novembre prochain.**

La protection des données ne s'applique pas qu'au « site » du CRJ aussi nous ne saurions trop vous conseiller d'être vigilants dans le choix et la limitation du nombre des personnes de confiance qui partageront avec vous ses données sensibles.

Vous devez avoir une attitude responsable et respectueuse des données qui vous sont confiées, ne pas les partager ou ne pas les laisser partager (Cloud, Google drive ou autre,..) et ne pas délivrer d'accès inutiles, à ces dernières, à des personnes non rotariennes où qui ne seraient pas légitimées par une fonction officielle du programme d'échange du Rotary International.

Nous comptons sur votre compréhension et vous incitons fortement à répercuter ces conseils auprès de tous les membres, sans exception, de l'équipe dont vous êtes le responsable.

Fait à Beaulieu sous La Roche

Le 16 octobre 2018

Alain FINIX

*Président*